



Païement des RTT : Quelle base de calcul ?

Par **boom33**, le **28/02/2010** à **18:28**

Bonjour,

Mon salaire de base brut est de 2000 € pour 151.67 h, soit 13,18 €/heure

A cela s'ajoute 5 % d'ancienneté. --> soit 13,84 € / heure

Mes horaires sont de 7,8 h/ jour, + 2 jours RTT/ mois (régime 35 heures)

Quand on me demande de travailler les jours de RTT, on me les paie sur la base de : 7 heures x 13,18€/h x 1,25

Est-ce normal de ne pas payer 7,8 heures, et de ne pas intégrer l'ancienneté (soit 7,8 heures x 13,84 x 1,25) ?

Merci.